

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

**D2022/074**

**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	<b>Présents :</b>	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie, PRADEAU Carine, ROYERE Julie, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Présents : 16		MM. AUMEUNIER Sébastien, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, KAPLAN Iskender, LAROCHE Michel, MARGOT Manuel, PETIT-COULAUD Bastien, ROYERE Joël, SCAFONE Dominique
Représentés : 0		
Votants : 16		
Abst. : 4	<b>Excusés :</b>	Mmes LEGRAND Coline,
Exprimés : 12		<b>Assiste à la séance du Conseil municipal :</b>
Oui : 9		Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales
Non : 3		<b>Secrétaire de séance :</b> M. Dominique SCAFONE

**OBJET : Approbation du plan de financement du projet de réaménagement des locaux de la mairie DETR 2023**

En 2020, la collectivité a sollicité le centre de gestion de la Creuse pour une mission de conseil en organisation visant à "réorganiser le pôle administratif". Une partie de cette mission traitait des locaux et de leur aménagement au regard des besoins du service.

L'étude date de 2020. En 2022, la situation reste la même. Les conditions d'accueil des usagers comme les conditions de travail des agents et des élus ne sont pas satisfaisantes.

Les locaux n'ont pas fait l'objet de travaux depuis de longues années, bien avant la fusion. La mairie de Saint Dizier Leyrenne est devenue la mairie de Saint Dizier Masbaraud sans l'évolution architecturale indispensable pour s'adapter aux nouveaux besoins des usagers mais également des agents et des élus.

**- Accueil – Secrétariat de mairie**

Une seule pièce créant une coactivité forcée. Du mobilier et un agencement inadaptes sans qu'il soit pour autant possible de faire autrement du fait de la configuration des lieux. Toute notion de confidentialité des échanges est exclue, de même que la possibilité de travailler les dossiers simples ou complexes dans de bonnes conditions.

**- Bureau maire – élus**

L'effectif légal du Conseil municipal de Saint Dizier Masbaraud est de 19 personnes. La mairie dispose actuellement d'une seule pièce pour le Maire et les élus. Le constat et les conséquences sont identiques à ceux exposés précédemment.

**- Installations sanitaires, courants forts et courants faibles.**

Des installations inadaptes et hors d'âge, ne permettant pas aux agents de travailler en sécurité.

Des mises aux normes sont indispensables, notamment en matière de plomberie, courants forts et courants faibles afin de garantir la sécurité des locaux et des personnes.

La réhabilitation des locaux permettra également de compléter le dispositif d'accueil et de signalétique pour les personnes à mobilité réduite.

La collectivité a missionné un Maître d'œuvre qui a réalisé une étude de faisabilité. Les surfaces offertes par les locaux actuels et la nature des travaux envisagés permettent une restructuration phasée avec un impact limité sur l'activité et les circulations.

Il est proposé au conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant des travaux hors taxe	169 890.00 €
	Montant des frais de maîtrise d'œuvre hors taxe	30 100.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>199 990.00 €</b>
Recettes prévisionnelles	Subvention DETR sollicitée (50%)	99 995.00 €
	Autofinancement (50%)	99 995.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>199 990.00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réaménagement des locaux de la mairie
- approuve ce plan de financement,
- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - dotation 2023.
- Autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE

Le Secrétaire de séance, Dominique SCAFONE





Certifié exécutoire la présente à la date du 27/10/2022